



Renseignement!suite a separation

Par **NEDE01**, le **18/08/2010** à **17:13**

Bonjour,

j ai vecu pendant 4 ans avec une femme et que je viens de quitter!au tout debut elle buvait,moi aussi d ailleurs,et nous avons beaucoup de mal a nous entendre,insulte de tous genres,mais bon je m y suis fait!aujourd hui nous nous somme separer enfin...durant notre relation elle m a humilier tres frequemmemnt aupres de differents amis surtout au niveau sexuel,la chose la plus humiliante pour un homme surement!),car il est vrai qu en etant depressif (prise d AD et somnifere, pas evident!!!!)et buvant j avait quelques difficultes a ce niveau la mais au lieu de garder ca pour elle ,elle ne sait pas gener d en rajouter!humiliant!depuis un peu plus d un an elle a fait une cure de desintoxication alcoolique et ca a fonc tionner pour elle.le probleme c est que durant cette cure elle a rencontree une autre personne avec laquelle elle a eu une relation tres courte ,une ou deux semaine peut etre et elle ma demande de revenir vers elle(et oui,et j ai accepter tout de meme!!)les choses n allait ni plus ou moins mal malgre tout,car je n ais jamais vraiment eu beaucoup de sentiments pour cette femme!elle en avait pour moi si je la crois car elle ment comme elle respire,bref!tous les mois je lui avencai 150 euros, qu elle m a toujours rembourse d ailleurs! un matin apres une petite dispute ,je lui dis que j allais arreter de lui avenver environ 150 euros par mois! tout c est qu elle trouve a repondre c est;"alors on se verra plus",ca m arrengeait car j avais compris qu il ny avait plus qu une histoire d argent entre nous!on a continuer malgre tout a se "revoir" j ai voulu la quitter ce jour definivement car ca fesait longtemps que je voulais le faire!et non on a continuer a se "revoir" malgre tout ,mais c etait different quand meme evidemment!je lui avait donner les coordonnees d une banque qui fait credit sans trop de justificatil,elle a commencee par emprunter quelques centaines d euros et ca a continuer opour arriver au plafond (5000EUROS).alors pour rembourser maintenant ca va etre difficile avec 696 euros(aah) (et 300 EUROS DE DECOUVERT A SA BAN QUE)PAR MOIS?MAIS C EST PAS MON PROBLEME!!!!!!ca fait 4 mois sa fille(30 ans) s est suicidee laissant trois enfants placees en famille d acceuil depuis quelques annees,le pere etant incapabile de s en charger non plus!suite a lenterrement de celle ci son pere n etant pas au

courant de sa disparition, la fille ne voulait plus voir son père qui avait abusé d'elle (viol) auparavant et avait écoupé de 15 ans de prison et son ex-femme de 2 ans (la copine dont je vous parle actuellement)..... 3 semaines après l'enterrement je dis à mon ex-copine de dire à son ex-mari que sa fille était décédée par suicide! depuis ils se revoient régulièrement et c'est là que j'ai envoyé cette femme indigne ni envers sa fille ni envers moi ni envers personne d'ailleurs! aujourd'hui on est en conflit très sérieux car j'envisage de la traîner devant les tribunaux. délation, humiliation, diffamation et peut-être abus de faiblesse (je suis en arrêt pour dépression chronique, et depuis ça s'est bien aggravé pour moi)! depuis je suppose qu'elle n'arrête pas de me calomnier dans notre quartier (j'habite juste à côté de chez elle) et je pense même déménager pour ces motifs! ma question est: QUE PUIS JE FAIRE DEVANT LA JUSTICE PAR RAPPORT À TOUT ÇA? SINON JE N'AURAIS JAMAIS LA CONSCIENCE TRANQUILLE! c'est une "pauvre fille" qui mérite de passer devant le tribunal une seconde fois pour son attitude indigne! je remercie tout le monde qui puisse me conseiller sur mes droits éventuels et la procédure à suivre! pour l'instant ce ne sont que des menaces des deux côtés (appels téléphoniques, échanges de courriers malveillants.....merci d'avance.